

# Rallye 2026

# B-SHORT

# BERCHEUX

Championnat FWB et toutes CSAP



## 11 et 12 Juillet

ES 1 Show Nouvelle Spéciale: 8.09 km  
ES 2: 13.12 km

 Motor Club de la Haute Sûre



Réalisé par  
Jessica  
Lorant



**EPREUVE : B-Short de Bercheux**

**VISA ASAF N° : 57**

**DATE : 11 et 12 Juillet 2026**

**ORGANISATEUR : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE**

**N° D'ENTREPRISE : 0447.424.970**

**ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :**

**Salle de Réception des établissements Hartman**

**Chaussée de Neufchâteau, N° 71, 6640 VAUX-SUR-SÛRE**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

**De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :**

**R.T.G. = Règlement Technique Général**

**R.S.G. = Règlement Sportif Général.**

**R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes**

**GARAGE**  
**GERARD & FILS**  
**LIBRAMONT • EBLY**

## I. TIMING GENERAL

05/05/2026		<b>Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)</b>
03/07/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
07/07/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%</b>
09/07/2026	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%</b>
07/07/2026	21h30	Attribution des numéros
	22h30	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
11/07/2026	10h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h15	<b>Distribution du road-book et début des reconnaissances</b> <b>Ouverture des VT.</b> Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15h00	Clôture de la distribution du Roadbook
	16h00	Fermeture du secrétariat
	17h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
12/07/2026	06h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h30	Ouverture du parc fermé de départ
	07h45	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.

QUALITÉ  
SERVICE  
FRAICHEUR

Chez  
**COLUCHE**

promopub.be

**RESTAURANT - PIZZERIA - FRITERIE**

**MATERIEL GENIE CIVIL**

**VENTE ET MAINTENANCE**

**THIBAUT**

**DOMINIQUE**

## TIMING DETAILLE

# B-Short BERCHEUX 2026



Dimanche 12 juillet 2026

CH	LOCALISATION	EC Dist.	Liaison Dist.	Total Sect.	Total Dist.	Moyenne	Temps Prévu	Voiture 0	Heure 1° voiture	Heure dernière
						<b>Nbre Voitures</b>	<b>100</b>	<b>15</b>		<b>01:40</b>
CH 0	Parc Fermé Regroup OUT					<b>Moyenne</b>	-	07:45	<b>08:00</b>	09:40
CH 0A	Assistance IN		2,98	2,98	2,98	25,54	00:07	07:52	08:07	09:47
CH 0B	Assistance OUT						00:20	08:12	08:27	10:07
CH 1	Aux Haches - Idem Assistance OUT		4,02	4,02	4,02	12,06	00:00	08:12	08:27	10:07
<b>EC 1</b>	<b>Rosière Show</b>	<b>8,09</b>					<b>00:03</b>	<b>08:15</b>	<b>08:30</b>	<b>10:10</b>
CH 2	Le Bosquet		6,09	14,18	18,20	24,31	00:35	08:50	09:05	10:45
<b>EC 2</b>	<b>Bercheux</b>	<b>12,75</b>					<b>00:03</b>	<b>08:53</b>	<b>09:08</b>	<b>10:48</b>
CH 2A	Zoning Service IN		11,55	24,30	42,50	34,71	00:42	09:35	09:50	11:30
CH 2B	Zoning Service OUT <b>Assist. Norm. 20'</b>	<b>2,03</b>		2,03	44,53	6,09	00:20	09:55	10:10	11:50
CH 2C	Parc Fermé Regroup IN		7,77	7,77	52,30	38,85	00:12	10:07	10:22	12:02
						<b>Regroup</b>	<b>00:32</b>		<b>02:22</b>	
						<b>Nbre Voitures</b>	<b>93</b>			<b>01:33</b>
CH 2D	Parc Fermé Regroup OUT					<b>Moyenne</b>	-	10:39	<b>10:54</b>	12:27
CH 2E	Assistance IN		2,98	2,98	2,98	25,54	00:07	10:46	11:01	12:34
CH 2F	Assistance OUT						00:20	11:06	11:21	12:54
CH 3	Aux Haches - Idem Assistance OUT		4,02	4,02	4,02	12,06	00:00	11:06	11:21	12:54
<b>EC 3</b>	<b>Rosière Show</b>	<b>8,09</b>					<b>00:03</b>	<b>11:09</b>	<b>11:24</b>	<b>12:57</b>
CH 4	Le Bosquet		6,09	14,18	18,20	24,31	00:35	11:44	11:59	13:32
<b>EC 4</b>	<b>Bercheux</b>	<b>12,75</b>					<b>00:03</b>	<b>11:47</b>	<b>12:02</b>	<b>13:35</b>
CH 4A	Zoning Service IN		11,55	24,30	42,50	34,71	00:42	12:29	12:44	14:17
CH 4B	Zoning Service OUT <b>Assist. Norm. 20'</b>	<b>2,03</b>		2,03	44,53	6,09	00:20	12:49	13:04	14:37
CH 4C	Parc Fermé Regroup IN		7,77	7,77	52,30	38,85	00:12	13:01	13:16	14:49
						<b>Regroup</b>	<b>00:32</b>		<b>02:22</b>	
						<b>Nbre Voitures</b>	<b>86</b>			<b>01:26</b>
CH 4D	Parc Fermé Regroup OUT					<b>Moyenne</b>	-	13:33	<b>13:48</b>	15:14
CH 4E	Assistance IN		2,98	2,98	2,98	25,54	00:07	13:40	13:55	15:21
CH 4F	Assistance OUT						00:20	14:00	14:15	15:41
CH 5	Aux Haches - Idem Assistance OUT		4,02	4,02	4,02	12,06	00:00	14:00	14:15	15:41
<b>EC 5</b>	<b>Rosière Show</b>	<b>8,09</b>					<b>00:03</b>	<b>14:03</b>	<b>14:18</b>	<b>15:44</b>
CH 6	Le Bosquet		6,09	14,18	18,20	24,31	00:35	14:38	14:53	16:19
<b>EC 6</b>	<b>Bercheux</b>	<b>12,75</b>					<b>00:03</b>	<b>14:41</b>	<b>14:56</b>	<b>16:22</b>
CH 6A	Zoning Service IN		11,55	24,30	42,50	34,71	00:42	15:23	15:38	17:04
CH 6B	Zoning Service OUT <b>Assist. Norm. 20'</b>	<b>2,03</b>		2,03	44,53	6,09	00:20	15:43	15:58	17:24
CH 6C	Parc Fermé Regroup IN		7,77	7,77	52,30	38,85	00:12	15:55	16:10	17:36
						<b>Regroup</b>	<b>00:32</b>		<b>02:22</b>	
						<b>Nbre Voitures</b>	<b>80</b>			<b>01:20</b>
CH 6D	Parc Fermé Regroup OUT					<b>Moyenne</b>	-	16:27	<b>16:42</b>	18:02
CH 6E	Assistance IN		2,98	2,98	2,98	25,54	00:07	16:34	16:49	18:09
CH 6F	Assistance OUT						00:20	16:54	17:09	18:29
CH 7	Aux Haches - Idem Assistance OUT		4,02	4,02	4,02	12,06	00:00	16:54	17:09	18:29
<b>EC 7</b>	<b>Rosière Show</b>	<b>8,09</b>					<b>00:03</b>	<b>16:57</b>	<b>17:12</b>	<b>18:32</b>
CH 8	Le Bosquet		6,09	14,18	18,20	24,31	00:35	17:32	17:47	19:07
<b>EC 8</b>	<b>Bercheux</b>	<b>12,75</b>					<b>00:03</b>	<b>17:35</b>	<b>17:50</b>	<b>19:10</b>
CH 8A	Parc Fermé Regroup FIN		15,84	28,59	46,79	38,12	00:45	18:20	<b>18:35</b>	19:55
Kilométrage total Etapes Chronométrées			<b>83,36</b>						<b>01:53</b>	
Kilométrage total des liaisons			<b>126,16</b>							
Kilométrage total			<b>209,52</b>							

V3 = modification de l'assistance après sortie PF

V2: 06-03-2026 / 100 concurrents au départ

## II ORGANISATION

### Art. 1. Organisation

L'ASBL Motor Club de la Haute Sûre organise, les 11 et 12 juillet 2026, le B-Short de Bercheux,, 2ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course : Liégeois Jules Lic ASAF n° 937
- Directeur de course adjoint principal : Thiery Philippe Lic ASAF n° 746
- Directeur de course adjoint : Jacquemin Frédéric Lic ASAF n° 90201
- **Directeur de la sécurité : Bertrand Raphaël Lic ASAF n° 90134**
- Directeur de la sécurité adjoint principal : Denis Philippe Lic ASAF n° 776
- Directeur de la sécurité adjoint : Magerotte Mickael Lic ASAF n° 90208
- Secrétaire du meeting : Renard Mathilde Lic ASAF n° 445

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**  
Président : Savary Remy Lic ASAF n° 954  
Membres : Jacquemin Martine Lic ASAF n° 752
- **Collège des Commissaires Techniques**  
Président : Gilbert Georges Lic ASAF n° 973  
Membres : Nevraumont Dany Lic ASAF n° 90052  
                  : Daels Didier Lic ASAF n° 944  
                  : Liemans Katia Lic ASAF n° 902  
Secrétaire : Catoul Marie-Luce Lic ASAF n° 964
- **Inspecteur "Sécurité" : Lejeune Guy Lic ASAF n° 728**

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents : Balbeur Jean-Marie Lic ASAF n° 90302
- Responsables des EC :  
EC 1: Daquin Sandrine Lic ASAF n° 466  
EC2 : Delaunois Alain Lic ASAF n° 465
- Chefs de Sécurité des EC :  
EC 1 : Dewaele Eddy Lic ASAF CAS B1S1 n° 21557  
EC 2 : Bartiaux Elodie Lic ASAF CAS B1S1 n° 25866
- Responsable du parc des coureurs : Pierret Geoffrey Lic ASAF n° 27638

#### Secours médicaux

- Equipe médicale : Unité Mobile d'extraction et de secours ASBL
- Ambulances : ART Ambulance Rescue-Team Nombre : 3

#### **Identité et attributions des juges de faits :**

Magerotte Mickael ; Thirion Marc



### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	B-Short	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	NON	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	NON	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

#### Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	130	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	20	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150.**

##### Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B.** : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère.**

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**



## Art. 4. Description du parcours

**Il est rappelé que le véhicule de dépannage sert uniquement à permettre à l'organisateur de libérer la spéciale dans les plus brefs délais.**

**Le véhicule d'intervention (de dépannage) au départ de la spéciale ne sert qu'à évacuer les véhicules impactés jusqu'à une sortie ou accès permettant une évacuation par les assistances des pilotes.**

### 4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2

### Étape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	8.090 m	Show	100%	0%
EC 2	12.750 m	Ligne	92%	8%

**Total : 209,520 km, dont 83,360 km d'ES, comprenant 5 % de chemins non revêtus en dur.**

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ **après** les concurrents des autres divisions

### 4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

**Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.**



## Art. 5. Engagement

### 5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be).

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).**

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

**Les frais d'inscription sont à verser au compte :**

N° : BE48 1036 0225 9227     Intitulé : Motor Club de la Haute-Sûre

Communication : Noms et Prénoms de l'équipage, Div et Classe, Nom de l'épreuve

### 5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9	Droit J-5 (+20%)	Droit J-3 (+30%)
D1-D2-D3	300 €	360 €	390 €
D4	330 €	396 €	429 €
D PH'S (Classic/SR)	290 €	348 €	377 €
D Histo-Démo	240 €	288 €	312 €

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

### 5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6



## Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	11-12 Juillet 2026
LOCALISATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 10h00 à 15h00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

## Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

**N.B.** : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

**Les VT préliminaires générales**, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** :

LOCALISATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
DATE	11 Juillet
HEURES	A partir de 10h15

### **Vérifications techniques complémentaires**

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
DATE	12 Juillet
HEURES	A partir de 6h00

**N.B.** : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

**Les éventuelles VT finales** :

LOCALISATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
--------------	--

**Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route** :

LOCALISATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
--------------	--



**Dépannage**  
**24h/24**

## Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

## **Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance**

### **A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

DATE	11 Juillet 2026
HEURES	De 10h15 à 19h00

### **B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)**

FREQUENCE	Un ravitaillement est prévu <b>lors des 3 premières boucles</b>
EMPLACEMENT	<b>Station Maes</b> , Chaussée de Bastogne, 6840 Molinfaing (avant d'aller à l'assistance). <b>!!! Uniquement paiement par carte !!!</b>

### **C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)**

LOCALISATION	Allée du Centre Ardenne (Parc d'activités économique de Neufchâteau - Longlier)
--------------	---

## **Art. 9. Parcs fermés**

### **9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)**

LOCALISATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
--------------	--

### **9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)**

LOCALISATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
--------------	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée\*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

\*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)



## IV. DOTATION

### Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre
---------------------------------	--

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Première dame au classement général PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R
- 3 Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
- Première dame au classement général PH Classic
- 3 premiers de la Division PH Classic
- 3 Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- 3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

### Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 10 Juillet à 20 heures, Jacquemin Frédéric, Rue du Routeu 33, 6800 Moiricy (0497/248758) – Magerotte Mickael (0494/700283)
- A partir du 11 juillet 9h00 heures, Jacquemin Frédéric (0497/248758), Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre

**Vente - Entretien - Réparation toutes marques**



## Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

**Affichage et publications "matériels"** : Parking des Etablissements HARTMAN, Chaussée de Neufchâteau 71, 6640 Vaux-sur-Sûre

**Affichage et publications "virtuels"** : SPORTITY

## Art. 13. Divers

**Programmes (Cartes – liste des engagés), Restauration, bar, toilettes** : Au centre de l'épreuve aux Etablissement Hartman.

**Le ramassage des déchets dans la zone d'assistance est obligatoire.**

**Agc Collin - Ardenne Assistance**



## Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

### **Le présent règlement a été approuvé par :**

Nom : Verbeke Prénom : Frans, pour la CSAP Luxembourg Lic. N° LX90223, en date du 21/04/2026

Nom : Lemince Prénom : Pascal, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° NA868 , en date du 03/05/2026

### **La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :**

Nom : Lejeune Prénom : Guy, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° LX728, en date du 16/04/2026

**Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.**  
**Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.**